



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reglementation

Question écrite n° 47753

Texte de la question

M. Jean-Jacques Jegou appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les difficultés que rencontrent les nationaux français pour faire exécuter un jugement mettant en cause une personne de nationalité étrangère, notamment en droit civil. En effet, pour une personne qui a vécu en concubinage avec un ressortissant américain, donnant naissance à un enfant dont la paternité a été reconnue sur le territoire français, il est impossible de faire appliquer la décision de justice condamnant le père au versement d'une pension alimentaire. Le jugement ne peut être exécuté car les recours gracieux au ministère de la justice de Californie restent sans suite au motif que la personne a changé d'état. Le père étant officier réserviste de l'armée de l'air, les services américains devraient pourtant avoir connaissance de son lieu de résidence. Il demande donc quelles sont les possibilités pour un Français de faire exécuter une décision de justice quand un Américain change de domiciliation pour échapper à ses obligations.

Données clés

Auteur : [M. Jégou Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47753

Rubrique : Saisies et sequestres

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 440